



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation

19 février 2026

**Développement économique
– ZAE de Champagne à
Tournon-sur-Rhône –
Validation du plan d'avant-
projet définitif**

**N° de la délibération
2026-119**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE,
M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme
Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme
Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX,
Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles
FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie
FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel
GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE,
Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE,
Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain
SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul
VALLES, Roger VOSSIER.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel
FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa
suppléante Mme Christine FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno
SENECLAUZE), Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Marie-Claude
LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme
Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA
RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), Jean-
Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Jacques POCHON (pouvoir à Mme
Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier
AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, M. Patrick FOURCHEGU, Michel GAY, Mme
Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle
MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN,
Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant
les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération 2021-540 du 3 novembre 2021 approuvant le projet d'extension de la ZAE de Champagne à Tournon et
l'engagement d'une procédure de DUP ;

Vu la décision n°2025-ARA-KKP-5644 de l'Autorité Environnementale en date du 07 mars 2025 indiquant la nécessité d'une
évaluation environnementale pour confirmer les mesures ERC (Eviter – Réduire –Compenser) et l'éventualité d'une demande
de dérogation au titre des espèces protégées ;

Considérant qu'ARCHE Agglo, compétente en matière de développement économique souhaite étendre cette zone afin de
répondre à la demande de création et développement d'activités.

Considérant que l'aménagement du site pressenti a fait l'objet d'une première réflexion d'ensemble au travers d'une étude
préliminaire réalisée en 2018-2019.

Considérant que depuis, de nouvelles perspectives et contraintes en lien avec les procédures environnementales sont apparues. En réponse, l'Agglomération a engagé l'ensemble des études techniques, environnementales et réglementaires depuis septembre 2024.

Considérant qu'en parallèle des premières études environnementales, ARCHE Agglo a décidé d'engager une étude agricole par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture. Cette étude a permis de mettre en exergue un potentiel foncier de compensation agricole sur Tournon. Aujourd'hui cette piste n'est plus d'actualité car les propriétaires ne sont pas vendeurs.

Considérant que depuis septembre 2024, l'Agglomération a engagé l'ensemble des études techniques, environnementales et réglementaires nécessaires à la réalisation de la ZA de Champagne à Tournon sur Rhône ;

Considérant qu'afin de confirmer les démarches en matière de protection de l'environnement, un dossier « cas par cas » étayé et argumenté a été déposé le 31 janvier 2025 au titre notamment des rubriques 39b (Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 Ha) et 6a (construction de routes classées au domaine public routier des communes) ;

Considérant le retour de l'Autorité Environnementale du 07 mars 2025 indiquant la nécessité d'une évaluation environnementale pour confirmer les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et l'éventualité d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées,

Considérant qu'ARCHE Agglo a engagé des études complémentaires permettant de répondre aux différents considérants mis en avant. Il apparaît nécessaire d'apporter certaines adaptations à l'avant-projet afin de répondre aux enjeux du cas par cas c'est-à-dire :

- Une préservation des espèces protégées renforcée qui amène à prévoir des espaces de renaturation ou de mise en défens pour leur protection ;
- Des études environnementales complémentaires à réaliser (y compris sur les gaz à effet de serre et le trafic. Ces études sont en cours de finalisation).

Considérant qu'il a donc été décidé de réduire la surface commercialisable de la zone dans une volonté de démontrer l'effort de gestion et de créer une zone de défense en plus du corridor écologique traversant. Le plan d'aménagement a été revu en conséquence. La surface commercialisable diminue de 9,4 % tandis que la zone de compensation + corridor augmente de 62,7 %. Le périmètre global de la ZA reste quant à lui, inchangé.

Considérant que sur la base de cet avant-projet définitif, les dossiers nécessaires à la suite de la démarche vont pouvoir être finalisés : en particulier le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet, comprenant l'étude d'impact, les concertations notamment avec la commune de Tournon sur Rhône, puis le dossier de permis d'aménager ;

Considérant que le coût de l'opération s'élèverait à environ 5 560 000 € HT dont 3 730 000 € HT de travaux.

Considérant l'avis favorable de la commission Economie du 10 février 2026 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le plan d'avant-projet définitif de l'aménagement de la ZAE de Champagne à Tournon-sur-Rhône ci-annexé ;
- **APPROUVE** la poursuite des études environnementales et réglementaires nécessaires ;
- **AUTORISE** la poursuite des dossiers parcellaires et de DUP ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération et la poursuite de la démarche, c'est-à-dire les concertations nécessaires avec la commune de Tournon sur Rhône, le dossier de permis d'aménager, la saisine du Préfet pour les enquêtes publiques nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 février 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 02/03/2026.

Qualité : Le président ArcheAgglo